

## DÉCOUVREZ

# NOS AIDES INDIVIDUELLES !

L'Action sociale de l'IRCEM et des branches professionnelles a mis en place des actions pour **soutenir et développer les emplois de la famille**. En tant que cotisant, vous pouvez solliciter le service social de l'IRCEM afin d'obtenir une **aide financière** à titre individuel, qui sera définie **en fonction de votre situation et de vos difficultés**.

### BÉNÉFICIER D'AIDES D'URGENCE

Des événements imprévus vous mettent en état de **détresse financière** ? Des aides exceptionnelles peuvent vous être accordées sur la recommandation d'un travailleur social :

- Aide exceptionnelle au **logement** (frais liés au logement ou à l'entrée dans un nouveau logement)
- Aide **exceptionnelle** (en cas d'accident de la vie)
- Aide aux frais d'**obsèques**
- Aide pour pallier les frais urgents en cas de **sinistre** (intempéries, incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles...)

EN CAS D'URGENCE

### ACCÉDER AUX SOINS MÉDICAUX

Vous faites face à des **frais importants de santé entraînant un déséquilibre de votre budget** ? Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides pour :

- Les **frais** d'orthodontie, d'optique, dentaires, appareillages auditifs, l'aide au sevrage...
- Le retour à domicile après une **hospitalisation** (CESU Préfinancés)
- Les frais de santé **non pris en charge** par la Sécurité sociale ou la mutuelle (pédicure, prothèse hors nomenclature, etc...)
- La prévention des **troubles musculo-squelettiques** (prise en charge des frais restant à charge de médecines complémentaires)



### EXERCER VOTRE PROFESSION

Vous démarrez une activité ou éprouvez une difficulté dans votre métier ? Sollicitez-nous dans le cadre des frais liés à :

- L'**entrée** dans la profession
- Un financement des équipements nécessaires à votre activité ou à son développement
- Une incapacité de travail liée au **logement sinistré** (compensation de la perte de salaire)
- La **mobilité** (financement d'un abonnement de transport ou à l'achat d'un moyen de transport pour les personnes en situation de chômage total ou partiel, ou de handicap)

### PARTIR EN VACANCES

- **Chèques vacances** sous conditions de ressources

### ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE HANDICAP

L'Action sociale de l'IRCEM peut vous soutenir si vous, ou un membre de votre famille (conjoint, enfant) percevez une des allocations suivantes en rapport avec le handicap : AAH (Allocation aux adultes handicapés), AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), PCH / ACTP (Prestation de compensation du handicap) pour :

- Une **aide à domicile** (CESU Préfinancés)
- Les **travaux d'adaptation** du logement
- L'**achat de matériel et adaptation au handicap** (voiture, matériel spécifique, ordinateur, fauteuil roulant...)
- L'**éducation** et les **loisirs** : pour le surcoût lié au handicap

### VOUS ÊTES AIDANT FAMILIAL NOUS VOUS SOUTENONS

Vous vous occupez au quotidien de votre enfant handicapé parent qui vieillit ? Vous êtes aidant familial. Des services aides existent pour vous soulager :

- Rémunération d'une **aide ménagère temporaire** (CESU préfin)
- Financement des **séjours de répit** pour les aidants
- **Formation** pour une meilleure prise en charge de la personne
- **Adaptation du logement** en cas d'hébergement de la personne
- **Groupes de parole**

POUR VOTRE FAMILLE

### FACILITER LA SCOLARITÉ

Vous vous aidez pour enfants fiscalement à pour :

- L'achat de **livres**
- Leur **première** insta dans un logement étu
- Le financement d'un **stage** en France ou des **études** à l'étranger (hors apprentissage)

### VOUS ÊTES PARENT ISOLÉ NOUS VOUS AIDONS

Le Groupe IRCEM vous accompagne au quotidien en finançant en partie :

- Les frais d'**accompagnement** ou de **soutien scolaire**
- Les **frais de garde** (pour une durée maximale de 6 mois)
- Les **travaux ménagers** importants (CESU préfinancés)
- Les **loisirs**

Ces aides ne seront attribuées qu'en dernier ressort, après avoir utilisé au préalable toutes les possibilités offertes par la législation. Elles sont ponctuelles et attribuées en fonction de chaque situation particulière, des revenus du foyer, de la nature de la difficulté rencontrée, ainsi que du budget dédié disponible.



L'Action sociale du Groupe IRCEM soutient :

- les Salariés du Particulier Employeur,
- les Assistants Maternels du Particulier Employeur.

ref : NDAIS 0M17

**PRACTIQUE**  
Remplissez  
votre DEMANDE  
en ligne !



**Connectez-vous**  
[www.ircem.com](http://www.ircem.com)

**Ecrivez-nous**  
Service Social de l'IRCEM Retraite  
261, avenue des Nations Unies  
59672 Roubaix cedex 1

**Appelez-nous**  
(appel non surtaxé)  
0 980 980 990

**vos services ?**  
COMMENT PROFITER DE  
vos souhaitez être aidé dans votre vie quotidienne,  
dans vos démarches administratives, sur vos droits ?  
Vous avez besoin d'une aide à domicile ?  
Les conseillers IRCEM Plus sont à votre écoute pour vous aider  
à trouver une solution adaptée à vos besoins, vous épauler tout au long  
de vos démarches et vous apporter le soutien dont vous avez besoin.

**Vous vivez  
une situation  
difficile ?**

- SANTÉ
- EMPLOI
- HANDICAP
- ÉDUCATION
- FAMILLE
- HABITAT
- ...

**VOS SERVICES EXCLUSIFS !**

Service d'écoute, de soutien  
et d'accompagnement psychologique

contrez une situation difficile ? L'IRCEM Prévoyance, en partenariat  
cabinet spécialisée Psya, vous propose de bénéficier d'entretiens  
tiques avec un professionnel formé à l'écoute\* et, si la situation le  
d'un accompagnement auprès d'un psychologue en cabinet pour  
me, votre conjoint ou concubin, vos enfants fiscalement à charge.  
Par téléphone 24h/24 et 7j/7

Vous êtes Salarié  
du Particulier Employeur

Appelez le **0 800 80 20 27**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Rendez-vous dans votre espace  
bénéficiaire sur [www.psyam.fr](http://www.psyam.fr)  
Identifiant : **psyaspe**  
Mot de passe : **ircem**

\*psychologue clinicien diplômé soumis au code de déontologie de la profession

**Les établissements d'accueil**

recherchez une solution de logement, de soins ou d'insertion  
personnelle pour vous, votre conjoint ou votre(s) enfant(s)  
ur(s) de handicap ? L'IRCEM Retraite dispose de réservations  
titres dans un certain nombre d'établissements pour enfants,  
scents ou adultes handicapés.

souhaitez être informé, orienté ou aidé, contactez le CCAH  
é national de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées)

**01 42 27 78 51** [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)  
(un appel local depuis un poste fixe)